

**INTERPELLATION URGENTE**  
**du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray, concernant l'IPC a atteint**  
**159.0 points le 30 mars 2008 (08.04.2008) 1.219**

L'indice suisse des prix à la consommation base 1982=100 points, a atteint 159.0 points au 30 mars 2008. Cela signifie qu'il a dépassé l'indice calculé à 158.86 points par le service des contributions, déclenchant une correction automatique de la progression à froid au sens de l'article 32 alinéa 4 LF.

Lors du développement de la motion 1.182 du groupe GRL le 8 novembre 2007, le Chef du département des finances avait confirmé devant le Parlement l'intention du Gouvernement de satisfaire cette fois-ci aux exigences de la loi en octroyant l'entier du montant de 10 pour cent représentant une somme de 32 millions en faveur du contribuable.

Fort de cette déclaration, le groupe GRL avait retiré sa motion.

Etant donné que l'indice est atteint à la fin du premier trimestre déjà, que le compte de fonctionnement 2007 dégage un excédent de revenus de 97,4 millions et que l'endettement net du canton devient "une fortune nette" de l'ordre de 200 millions, le Conseil d'Etat est-il en mesure de proposer au Parlement une indexation rétroactive au 01.01.2008?

Critères d'urgences:

Actualité de l'événement: publication des comptes 2007 le 7 avril 2008.

Imprévisibilité: indice suisse des prix à la consommation de fin mars 2008.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate: effet rétroactif.

Sion, le 8 avril 2008  
(09h45)

Groupe GRL, par  
Jacques-Roland Coudray, député